



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**

**Président de la Chambre des  
Députés**

Luxembourg, le 19 janvier 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé concernant la mise en œuvre de la loi du 14 juillet 2015 portant création de la profession de psychothérapeute.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Sylvie Andrich-Duval**  
Députée